

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert(s) pour la mise en lumière artistique du centre-ville et de l'îlot Sainte-Marie pour les festivités de fin d'année 2019 et 2020

P. J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre des festivités de fin d'année, la Ville de Nouméa souhaite reconduire l'opération annuelle «Nouméa Féerie, la Fête de la lumière» initiée en 2014, consistant en la mise en lumière des espaces de la place des cocotiers, des bâtiments et sites remarquables par procédé de projections lumineuses dynamiques et mapping vidéo, présentée aux publics du 14 au 30 décembre.

De plus, dans le même temps, il est proposé d'étendre la Fête de la lumière au site de l'îlot de Sainte-Marie du 14 au 31 décembre et d'intégrer la mise en lumière du spectacle pyrotechnique et musical proposé chaque 1^{er} janvier depuis 2017.

Ces animations phare du planning événementiel de la Ville réunissent à chaque édition plusieurs dizaines de milliers de personnes sur ces deux sites.

Par ailleurs, afin de permettre aux soumissionnaires d'avoir une vision artistique, matérielle et financière plus complète et pouvoir ainsi présenter aux publics, à chaque nouvelle édition, un spectacle de qualité supérieure et engager des procédés artistiques et technologiques modernes et innovants, il est proposé de prévoir une consultation sur deux années en proposant une tranche ferme pour cette année et une tranche conditionnelle pour l'année suivante.

Cette mise en lumière artistique, constituée de 2 lots indiqués ci-dessous, pourra donner lieu à la passation d'un ou deux marchés sur appel d'offres ouvert :

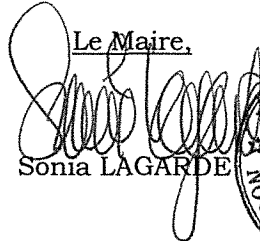
- lot 1 : mise en lumière artistique des espaces de la place des cocotiers par procédé de projections lumineuses dynamiques et mapping vidéo, dont le montant est estimé à 45.000.000 F/CFP ;
- lot 2 : mise en lumière artistique de l'îlot artificiel en Baie de Sainte-Marie, dont le montant est estimé à 3.000.000 F/CFP.

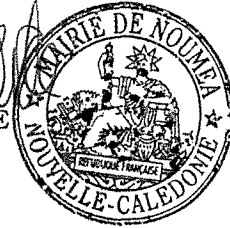
Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 48.000.000 F/CFP TTC par année.

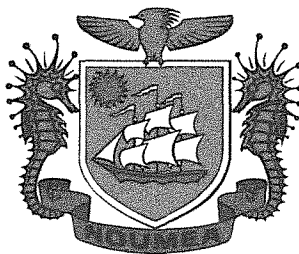
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres, pour la mise en lumière artistique du centre-ville et de l'îlot Sainte-Marie pour les festivités de fin d'année 2019 et 2020.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 mai 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 21.05.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Daniel LEROUX	M.	André WAMO
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 22.05.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Charles ERIC
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
			M.	Dominique SIMONET	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	:	35	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants (11 procurations)	:	46	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Liliane CONDOUMY
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
			M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/440

autorisant la signature d'un (ou des) marché(s) sur appel d'offres ouvert(s) pour la mise en lumière artistique du centre-ville et de l'îlot Sainte-Marie pour les festivités de Noël 2019 et 2020

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa réuni en séance publique, le **28 MAI 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/77 du 7 mai 2019,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le(s) marché(s) sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le(s) soumissionnaire(s) qui aura/auront été proposé(s) par la Commission d'Appel d'Offres pour la mise en lumière artistique du centre-ville et de l'îlot Sainte-Marie pour les festivités de fin d'année 2019 et 2020.

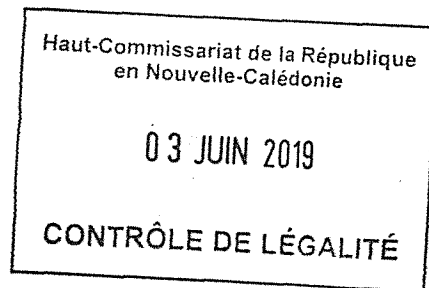
ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la mission de conseil, la conception visuelle des animations pour l'ensemble des sites, la mise en œuvre des technologies de mise en lumière, et la définition des besoins logistiques nécessaires pour la mise en œuvre du programme lumière auprès du maître d'ouvrage.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 48.000.000 F/CFP TTC pour la tranche ferme et à 48.000.000 F/CFP TTC pour la tranche conditionnelle.

La dépense est imputable au budget de la Ville.



ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

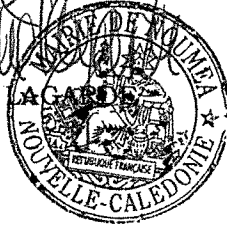
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 MAI 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 29 MAI 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.C.P.R.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,
Sonia 


Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 JUIN 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / ou publié le - 4 JUIN 2019
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

